

NUMERO 29



DECEMBRE 2007

FOREST

Site Internet <http://www.forest-cis.fr>

Email mairie@forest-cis.fr



La brocante : des promeneurs toute la journée !

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

*A la fin de l'année dernière, à la même époque, de **gros travaux de voirie** se terminaient dans plusieurs rues et ruelles.*

*L'enfouissement des réseaux EDF et France Telecom, la rénovation de l'éclairage public, la réfection de la chaussée ont **transformé durablement** une partie de notre village.*

*En 2007, notre attention s'est surtout portée sur **l'école** et les **bâtiments communaux** : remplacement de fenêtres, achat de mobilier pour les classes et la mairie.*

*Actuellement, une « **Étude du Cadre de Vie** » est en cours de réalisation. Elle concerne les bâtiments communaux et la mise en sécurité de la Chaussée Brunehaut. Cette étude, subventionnée à 80% se déroule sur les communes de Forest et de Croix-Caluyau.*

*Quand les résultats seront connus, le Conseil Municipal devra faire des choix, en particulier dans la **réorganisation des bâtiments municipaux**. Ces choix porteront sur la **restructuration de l'existant** ou sur une **éventuelle construction additionnelle**.*

*Bien entendu, les élus devront toujours avoir à l'esprit **l'aspect financier du projet** et sa « **faisabilité** » au regard du modeste budget communal. Des dossiers de **demande de subvention** seront déposés pour amoindrir le coût.*

*Quant à la chaussée, les **travaux de mise en sécurité** seront réalisés par le Conseil Général. La commune aura à sa charge la **construction des trottoirs**. D'ores et déjà, les dossiers que j'ai montés et défendus ont permis d'obtenir **trois subventions** pour une 1^e tranche de travaux : 40% du Conseil Général, 20% de l'État et une subvention parlementaire de 7000 Euros.*

Durant les prochaines années, des évolutions viendront s'ajouter aux améliorations déjà réalisées.

*Nous avons continuellement à l'esprit la **sécurité** et le **bien-être** de nos concitoyens.*

***Permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à votre famille,
une Excellente Année 2008.***

Qu'elle vous apporte la Santé et le Bonheur.

Maurice Saniez, Maire de Forest



CETTE ANNÉE ...

**Marcel et Marthe
BAILLON**
ont fêté
leurs 50 ans
de vie commune.

**Esteban JOLY a reçu
le parrainage civil,
en présence
de ses parents, de son
parrain et de sa
marraine.**



Michel LECUYER,
colombophile
passionné, a effectué
un lâcher de pigeons
lors de la ducasse.



LES ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE

En France, les accidents de la vie courante provoquent près de 20000 décès par rapport par an. Le domicile recèle des pièges qui peuvent mettre en péril notre vie et celle des autres. En appliquant des règles simples, on peut éviter une catastrophe.

INCENDIE

Un incendie domestique survient en France toutes les 2 minutes, les fumées et les gaz chauds qu'il dégage tuent rapidement. Les flammes et la chaleur provoquent des brûlures importantes. La panique pousse les personnes à se jeter par la fenêtre.

- Mettre allumettes et briquets hors de portée des enfants, ne pas fumer au lit.
- Ne pas bricoler une installation électrique.
- Ne pas utiliser d'alcool ou d'essence pour raviver les braises d'un barbecue.
- Ne pas stocker de produits inflammables à proximité d'une source de chaleur.
- Faire entretenir régulièrement les installations de gaz et d'électricité.
- Posséder un **extincteur homologué**, vérifié et régulièrement entretenu.

En cas d'incendie :

- Garder son calme et appeler les pompiers.
- Si vous êtes à l'étage, fermer toutes les issues.
- Si la fumée commence à passer sous la porte, l'arroser et colmater avec des linges humides.
- Ne jamais jeter de l'eau sur de l'huile ou un circuit électrique en feu.
- Ne jamais se jeter par la fenêtre.
- En cas de feu sur vous-même : se rouler par terre.
- En cas de feu sur autrui : rouler la personne dans une couverture ou un vêtement non synthétique, ne pas essayer d'enlever les vêtements brûlés car ils collent à la peau.

INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz mortel, incolore et inodore, produit notamment par le fonctionnement d'appareils ménagers défectueux ou les gaz de combustion d'une cheminée.

- Mauvaise évacuation des gaz de combustion des appareils de chauffage.
- Absence de ventilation de la pièce où est installé l'appareil.
- Défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson, de production d'eau chaude ainsi que des inserts, poêles ou chauffages mobiles d'appoint.

Symptômes :

- Maux de tête, nausées, vertiges et pertes de connaissance.

Précautions :

- Faire procéder **annuellement** à une révision des appareils de chauffage par un professionnel.
- Faire **ramoner** périodiquement les conduits d'évacuation des fumées.
- Ne pas utiliser de chauffage d'appoint **en continu**.
- Ne jamais boucher les aérations d'une maison.

En cas d'intoxication :

- Arrêter les installations en cause.
- Ouvrir largement les portes et fenêtres pour **aérer** la pièce.
- Sortir de l'habitation et appeler les secours.

PLAIES, COUPURES

- Objet contondant, tondeuse à gazon, ...
- Morsures : une fois sur deux, elles entraînent une hospitalisation (50 % des animaux mordeurs vivent à domicile, 50 % des morsures touchent les lèvres notamment chez l'enfant).

CHUTES

Chez le nourrisson : sur sa table à langer, sur sa chaise haute.

Chez la personne âgée (plus de 9 000 décès/an). Les lésions principales sont : les fractures du col du fémur (40 000/an), le choc psychologique, la spirale du déclin physique et moral.

- Faire tenir les échelles et les escabeaux par une seconde personne pendant qu'ils sont utilisés.
- Poser des revêtements et des tapis antidérapants.
- Installer des poignées d'appui dans les locaux sanitaires, des garde-corps, rambardes, barres d'appui et mains courantes dans les lieux à risques.

INTOXICATIONS

Les médicaments (une intoxication sur deux), les végétaux (plantes, baies, champignons), les produits chimiques, les produits ménagers, les produits de beauté, les odeurs de peintures, ...

- Consulter un pharmacien en cas de doute sur l'innocuité d'un champignon.
- Ranger tous les produits potentiellement dangereux (médicaments, produits ménagers, cosmétiques, parfums) dans des lieux **inaccessibles aux enfants** et fermés à clef en permanence.
- Laisser si possible les produits dans leur **emballage d'origine** bien fermé.
- Respecter les notices d'utilisation des différents produits et ne pas faire de mélanges.
- Ramener les médicaments inutiles ou périmés chez votre pharmacien.

BRULURES

Elles sont diverses : électriques (courant électrique, foudre), chimiques, thermiques (flamme, eau chaude, casserole, barbecue, porte de four).

- Toujours refroidir la partie brûlée en la **mettant sous l'eau**.
- Protéger les plaques de cuisson, four et foyer de cheminée.
- Veiller à la stabilité des plats et laisser les poignées d'ustensiles hors de portée des enfants.
- Ne pas porter un enfant dans les bras quand on tient un objet brûlant.
- Vérifier la température du bain.



ELECTRISATIONS ET ELECTROCUTIONS

- Eviter le bricolage et les montages de fortune sur les installations électriques.
- Ne pas utiliser d'appareils électriques avec les mains ou les pieds mouillés, dans le bain.
- Ne pas projeter d'eau sur les installations et appareils électriques.
- Eviter les multiprises, protéger les prises de courant en présence d'enfants.
- Vérifier ou faire vérifier l'efficacité des mises à la terre.

NOYADES

- 100 décès par an : souvent un garçon (3 fois sur 4), un enfant de moins de 5 ans (8 fois sur 10).
- Dans tous les cas, l'accident est provoqué par un défaut de surveillance.
- L'enfant est attiré par l'eau et la noyade est possible dans quelques centimètres d'eau.

ASPHYXIES

- 80 % sont des enfants de 1 à 4 ans.
- Corps étrangers inhalés (cacahuètes), écrasement (porte de garage), strangulation (chaînettes, barreaux de lit), atmosphère confinée (gaz d'échappement), jeux d'enfants (sac plastique).



AGISSONS

Urgence médicale : SAMU : 15 (détresses, urgences à domicile, malaises).

Urgence sécuritaire : Gendarmerie : 17 (accidents de la route, troubles à l'ordre public).

Urgence de secours aux personnes : Pompiers : 18 (incendies, accidents de la route, accidents domestiques, personnes en péril, noyades).

Centre Antipoison de Lille : 0825 812 822.

Numéro d'urgence européen : 112 sur portable.

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

**

REUNION DU 30 MARS 2007

** * * * *

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - LEDIEU Thérèse - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - MOREAU Martine - MERCIER Jocelyne.

Absent(s) et excusé(s) : OBLED Benoît - RAVERDY René - LEDIEU André - AZAMBRE Monique (a donné procuration à Denis DUBOIS).

Secrétaire de séance : KLUR Didier.

Date de la convocation : 16 mars 2007.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
	191 036.13	241 804.63
Résultat final fonctionnement 2006	Excédent de fonctionnement : + 50 768.50 €	
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
	278 572.59	189 339.30
Résultat final investissement 2006	Déficit d'investissement : - 89 233.29 €	

1. Compte Administratif 2006 :

Subvention FDAN (demandée)	56 396.60 €	<i>mai</i>
Subvention DGE Abreuvoir (demandée)	10 070.68 €	<i>mai</i>
Subvention DGE Innocents (demandée)	12 017.12 €	<i>mai</i>
Subvention DGE Abreuvoir (20 % restants à demander)	4 028.26 €	<i>juin</i>
Subvention DGE Innocents (20 % restants à demander)	4 806.85 €	<i>juin</i>
		87 319.51 €
Subventions diverses à encaisser		7438.49 €
Total des subventions à encaisser en 2007		94 758 .00 €

Récupération TVA (15.48 %) sur HT : en 2008. 186 486.11 + 11 909.45 + 15 528.45 = 213 924.01	33 115.44 €
---	-------------

Subventions à encaisser au cours de l'année 2007 :

- Le compte administratif 2006 est voté à l'unanimité des membres présents.

2. Compte de gestion 2006 de Mme le Percepteur :

- Il est conforme au compte administratif.

- Le compte de gestion 2006 est voté à l'unanimité des membres présents.

3. Fixation des 3 taux d'imposition 2007 :

- Dégrèvement du « Foncier non Bâti » aux jeunes agriculteurs sur 5 ans : la commune de Forest est **l'une des rares communes** à pratiquer cette exonération.
- A l'unanimité, le Conseil décide de ne **pas augmenter les taux d'imposition**.

	Dépenses	Recettes
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	217 051.00	
Virement à la section Investissement	51 325.00	
Recettes réelles		243 911.00
Résultat Fonctionnement reporté		24 465.00
	268 376.00	268 376.00
	INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	435 130.00	
Restes à réaliser	28 318.00	
Résultat Investissement reporté	129 445.00	
Recettes d'Investissement		478 563.00
Excédents capitalisés		63 005.00
Virement de la section de Fonctionnement		51 325.00
	592 893.00	592 893.00

4. Budget Primitif 2007 :

- En investissement, il est prévu :

- . l'achat d'un logiciel DADS : 600 €.
- . l'achat de mobilier pour l'école et la mairie.
- . l'achat de fenêtres (pose effectuée par les services communaux).
- . une dotation exceptionnelle supplémentaire de 1000 € par classe (mobilier, livres, lits...).
- . l'achat de matériel pour les services techniques.
- . l'achat de panneaux (rue des Innocents et remplacement de certains autres non conformes) : 3300 €.
- . l'achat de bornes éclairage public autour de l'église : 5000 €.
- . 2 reliures registres état civil : 1500 €.
- . l'étude « cadre de vie », réalisée dans les 2/3 des communes du département, nécessaire pour que le Conseil Général subventionne les futurs travaux (subventionnée à 80 %).
- . des travaux de ralentissement dans la rue d'Amerval.
- . des travaux d'accompagnement de la mise en sécurité du CD 932 prévus en 2008.

5. Choix de l'entrepreneur de fauchage :

- Décision après consultation des entrepreneurs.

6. Planning élections :

- Le planning pour les quatre tours est établi.

7. Attribution de la terre ZE 55 la Longue Borne (0.7576 ha) :

- La terre ZE 55 la Longue Borne (0.7576 ha), libérée par la Société THOMAS - BARAS est attribuée à Monsieur Mickaël THOMAS à partir du 1er avril 2007.
- Le Conseil autorise monsieur le Maire à signer le nouveau bail qui sera établi par l'étude de Maître CARLIER à Le Cateau.

8. Remboursement SIDEK :

- Le Conseil autorise la participation directe de la commune.

9. Convention ATESAT :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reconduire la convention ATESAT pour un montant annuel de 176,17 €.
- A l'unanimité, le conseil autorise monsieur le Maire à signer la convention ATESAT.

10. Cimetière :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de tenir à jour un « registre cimetière ».
- Un logiciel a été créé et un formulaire est mis à la disposition des familles.

11. Titularisation de la secrétaire de mairie :

- Mademoiselle Hélène SERET a été nommée secrétaire de mairie stagiaire le 1er juin 2006.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal demande à monsieur le Maire de nommer par arrêté mademoiselle Hélène SERET titulaire à partir du 1er juin 2007.

12. Manifestation de soutien aux employés de la société ECCE (Bidermann) de Poix du Nord :

- La commune sera représentée par son Maire et un Adjoint.

13. Chapelles :

- La chapelle Saint Roch est en cours de restauration (consolidation du socle).
- La chapelle bleue sera remplacée au même endroit.

REUNION DU 22 MAI 2007

**** ** * * ***

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - BROXER Georges - MOREAU Martine - MERCIER Jocelyne - AZAMBRE Monique - LEDIEU André.

Absent(s) et excusé(s) : OBLED Benoît - KLUR Didier - LEDIEU Thérèse - VINCENT Marie-Louise - RAVERDY René.

Secrétaire de séance : AZAMBRE Monique.

Date de la convocation : 15 mai 2007.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

- . Mini « ouvrage » à l'intersection des deux routes départementales.
 - . Création de portions de pistes cyclables (financement 100 % Conseil Général).
 - . Décaissement de la chaussée à deux endroits.
 - . Soigner particulièrement l'entrée du village côté Montay.
 - . Prévoir deux ou trois élargissements (quand les trottoirs le permettent).
- . Tous les travaux concernant la chaussée sont entièrement financés par le Conseil Général.*

- Après délibération, le Conseil Municipal envisage :

- . L'aménagement du carrefour RD 932 et RD 98.
- . La plantation de végétaux à croissance lente.
- . L'embellissement de l'entrée du Village, côté Montay.
- . L'aménagement des bas côtés et l'implantation d'espaces herbeux, près de la route ou des maisons.
- . Le traitement des trottoirs en tarmacadam rouge.
- . La construction d'un parking poids lourds et l'implantation d'une piste cyclable à certains endroits.
- . La réalisation de deux rétrécissements de chaussée (le Conseil s'en remet à la D.V.I).

REUNION DU 29 JUIN 2007

* * * * *

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - MOREAU Martine - LEDIEU André - VINCENT Marie-Louise - RAVERDY René - AZAMBRE Monique.

Absent(s) et excusé(s) : OBLED Benoît - DUBOIS Denis - BROXER Georges (a donné procuration à SANIEZ Maurice) - MERCIER Jocelyne - LEDIEU Thérèse.

Secrétaire de séance : VINCENT Marie-Louise.

Date de la convocation : 19 juin 2007.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Ralentissement rue d'Amerval :

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les demandes des parents, des enseignants, des riverains, concernant la sécurité aux abords de l'école.
- Beaucoup d'usagers venant de Neuville et empruntant la rue d'Amerval ne respectent pas les limitations de vitesse imposées. Pour protéger les écoliers et les autres piétons, le Conseil Municipal a décidé d'installer un ouvrage obligeant les automobilistes à ralentir.
- Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale le projet réalisé par le Centre d'Ingénierie d'Appui Territorial (C.I.A.T.) concernant la construction d'un plateau ralentisseur sur la route départementale n°98, rue d'Amerval.
- Après délibération, le Conseil à l'unanimité de ses membres :
 1. approuve le projet présenté par le C.I.A.T.

2. autorise le lancement d'une procédure adaptée.

3. autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

2. Virements de Crédits n° 2 / 2007 :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires.

- Il propose les virements de crédits suivants :

Budget 2007 - Investissement – Dépenses			
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau budget
21312. D- RE	2200.00	- 350.00	+ 1850.00
205 003. D- RE	598.00	+ 350.00	+ 948.00

- Après délibération, le Conseil approuve les modifications de crédits proposées.

3. Avancement de l'étude cadre de vie :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est nécessaire de valider les principaux aménagements proposés par le bureau d'études pour l'étude cadre de vie.

- Aménagements concernant les deux Communes :

. Plantation d'alignements d'arbres en limite de pâturages et de champs avant les entrées de village à partir des points hauts, à négocier avec les agriculteurs.

. Plantation d'un arbre de part et d'autre de la route aux entrées de village accompagnée d'arbustes et de plantes vivaces.

. Caniveaux en pavés à partir des panneaux d'entrée de village.

. Lignes de pavés supplémentaires venant mordre la chaussée pour marquer des « rétrécissements visuels » aux entrées, aux passages des cours d'eau...

. Lignes de pavés centrales (entre les lignes de peinture) au niveau des entrées, des centres.

Aménagement concernant Forest en Cis:

- Principe général pour les trottoirs : 1 bande enherbée de 2.20 m plantée d'arbres à 1.50 m de la chaussée, entrecoupée de stationnement, un cheminement piéton d'1.40 m de large minimum, des plates-bandes de gazon agrémentées de vivaces et d'annuelles le long des murets et des maisons.

- La plantation d'alignements d'arbres en limite de pâtures sera négociée avec les agriculteurs.

- Aménagement d'une bande multi-usages d'1.80 m sur le trottoir Nord-Ouest, des rues de Valenciennes à la rue Jean Ethuin.

- Décaissement et écrêtement de trois secteurs (lieu-dit le rejet, intersection avec la rue du Moulin, à proximité de la rue des Ruelles), sous réserve de validation technique de la DVI.

- Aménagement d'un plateau surélevé à l'intersection avec la rue de Richemont (sous réserve de validation technique de la DVI).

- Aménagement du parking poids-lourds tel que présenté ce jour (avec l'ajout d'arbustes), dans la mesure où la recherche d'un autre secteur d'implantation resterait infructueuse.
- Après délibération, le Conseil approuve les aménagements proposés par le bureau d'études d'Aline Le Cœur.

4. Approbation des rapports du SIAN et du SIDEN :

- A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :
 - . Approuve le rapport annuel 2006 du SIAN sur le prix et qualité du service public d'assainissement.
 - . Approuve le rapport annuel 2006 du SIDEN sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable.

5. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz :

- Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.
- Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2007 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entré en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date ;

- Après délibération, le Conseil adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

ENCORE UN REPAS RÉUSSI



LES TAUX D'IMPOSITION À FOREST ET DANS LES COMMUNES VOISINES

Voici, à titre de comparaison, les taux d'imposition pratiqués dans toutes les communes du canton et de quelques autres, situées à proximité.

	Taux Plafond	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	FOREST 2007
Taxe d'habitation	65.03	14.45	26.01	9.02
Foncier bâti	61.28	18.53	24.51	14.37
Foncier non bâti	125.25	44.20	50.10	39.05

	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti
<i>toutes les communes du canton</i>			
Forest	9,02	14,37	39,05
Croix Caluyau	10,80	11,73	47,26
Bousies	16,03	15,75	39,33
Fontaine au Bois	16,98	17,94	39,48
Preux au Bois	14,11	16,48	53,17
Robersart	11,67	09,17	33,46
Landrecies	24,26	26,34	51,91
Maroilles	15,00	18,00	37,00
La Favril	13,89	13,77	39,99
Prisches	9,64	12,65	36,29
<i>et quelques communes voisines</i>			
Montay	16,60	15,09	53,13
Neuvilly	11,20	12,88	43,21
Le Pommereuil	18,31	17,84	39,81
Le Cateau	24,85	23,35	64,30
Solesmes	20,67	19,34	61,84
Poix du Nord	11,55	17,27	53,86
Englefontaine	10,61	12,38	57,39

Evolution des impôts locaux à FOREST

- Les taux de la taxe d'habitation, de la taxe professionnelle, du foncier non bâti et du foncier bâti dépendent du vote de plusieurs collectivités : le CONSEIL MUNICIPAL - le CONSEIL GÉNÉRAL du NORD - le CONSEIL RÉGIONAL du NORD - PAS de CALAIS et depuis 3 ans de l'INTERCOMMUNALITÉ.
- Chaque collectivité vote son propre taux chaque année. Il s'applique aux bases d'imposition qui, elles, sont fixées par les services fiscaux de l'État.
- Ce tableau résume l'évolution moyenne du taux communal voté par le CONSEIL MUNICIPAL de FOREST depuis 1981.

Conseil Précédent	1 ^{er} Conseil Mr SANIEZ			2 ^{ème} Conseil Mr SANIEZ			3 ^{ème} Conseil Mr SANIEZ			4 ^{ème} Conseil Mr SANIEZ																			
	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007		
Taxe Habitation	7.35	8.07	8.77	8.77	9.20	9.20	9.40	9.40	9.40	9.40	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	9.02	
Taxe Professionnelle	8.55	9.39	10.20	9.90	9.90	10.11	10.11	10.11	10.11	10.11	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71	9.71
Foncier Bâti	8.08	8.83	9.59	9.59	9.78	9.78	9.99	9.99	9.99	9.99	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59	9.59
Foncier Non Bâti	32.70	35.91	39.03	39.03	39.81	39.81	40.68	40.68	40.68	40.68	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05	39.05
Vote du Conseil Municipal		+ 9.8%	+ 8.7%	+ 0%	+ 2%	+ 0%	+ 2.5%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 4%	- 4%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	
Progression en 1 an	augmentation de 13% sur 6 ans (soit en moyenne 2% / an)																												
	Diminution de 4% sur les 6 ans														Pas d'augmentation sur les 6 ans														
	Pas d'augmentation sur les 7 ans																												

- Quelques remarques : malgré les très nombreuses réalisations (assainissement, arrivée du gaz, réfection de nombreux chemins avec enfouissement des réseaux, réfection de l'éclairage public en cours, réfection des bâtiments communaux : toitures – fenêtres, cantine scolaire, terrain de sport et court de tennis, animations, ...)
- Le taux de la Taxe d'habitation est moins élevé qu'en 1985.
 - Le taux du Foncier non Bâti est le même qu'à notre arrivée, en 1983.
 - Le taux de la Taxe Professionnelle était moins élevé en 1994 qu'à notre arrivée.

OBTECTION DES DIVERS PÂPIERS D'IDENTITÉ

Demande de passeport :

Pour une personne majeure : validité 10 ans.

- 2 photographies d'identité de format 35 x 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue.
- un timbre fiscal à 60 €.
- un acte de naissance.
- pour un renouvellement, l'ancien passeport.
- un justificatif de domicile récent.
- pour les veuves, une photocopie du livret de famille à jour.
- *En cas de première demande et si c'est possible fournir également un document officiel avec photographie (ex : carte d'identité, permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle...).*

Pour une personne mineure : validité 5 ans.

- 2 photographies d'identité (voir détails plus haut).
- un timbre fiscal à 30 €.
- un acte de naissance.
- pour un renouvellement, l'ancien passeport.
- un justificatif de domicile récent.

Pièces complémentaires :

- si les parents sont divorcés ou séparés fournir :
 - . la copie de la décision de justice désignant les conditions d'exercice de l'autorité parentale,
 - . ou l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
 - . si l'autorité parentale est exercée par une autre personne que le père ou la mère fournir une copie de la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale.

Demande de carte d'identité :

Pour une personne majeure : validité 10 ans.

- 2 photographies d'identité (voir détails plus haut).
- un extrait de naissance.
- pour un renouvellement, l'ancienne carte.
- un justificatif de domicile récent.
- pour les femmes récemment mariées, un extrait d'acte de mariage ou photocopie du livret de famille.
- pour les veuves, une photocopie du livret de famille à jour.
- *En cas de première demande et si c'est possible fournir également un document officiel avec photographie (ex : passeport, permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle...).*

Pour une personne mineure : validité 10 ans.

- deux photographies d'identité (voir détails plus haut).
- un extrait de naissance.
- pour un renouvellement, l'ancienne carte.
- un justificatif de domicile.

Pièces complémentaires : (voir détails plus haut).

Duplicata du livret de famille :

- Se rendre en mairie où un formulaire vous sera remis.

Attestation d'autorisation de sortie du Territoire Français pour mineur :

- Se présenter en mairie muni de la carte d'identité du mineur concerné. Elle est valable 5 ans.

Recensement militaire :

- Obligatoire à partir de la date d'anniversaire des 16 ans et jusqu'à la fin du 3ème mois suivant.
- Il vous sera demandé pour tout examen (brevet des collèges, permis de conduire...) une attestation de recensement (délivrée en mairie).

BON À SAVOIR

1. Démarchage par téléphone :

Le démarchage par téléphone s'est rapidement développé ces dernières années. Certainement, plusieurs fois par semaine, des personnes vous contactent pour vous proposer une expertise de **vosre installation d'eau**, un **bilan chauffage**, une **mutuelle**, des **nouvelles fenêtres**... Curieusement, certaines entreprises vous précisent qu'elles **ont le soutien de la mairie et du Maire**. Bien entendu, nous **ne donnons jamais de telles consignes**. Réfléchissez avant de donner votre accord pour un bilan, une étude ou un devis gratuit. Vous pourriez le regretter par la suite !

2. Après un sinistre :

Certains d'entre vous, après un incendie ou un autre sinistre, ont eu la visite d'une **demi douzaine d'experts** venus, d'après eux, vous aider dans vos démarches : expertise du matériel et des locaux endommagés, choix des entreprises de reconstruction, aide auprès de votre assurance, ...

Ces personnes, **souvent bien renseignées**, arrivent chez vous le jour même ou le lendemain. Et souvent, on donne son accord au premier venu.

Sachez que cet intermédiaire n'est pas indispensable. Le « travail » qu'il entreprendra aura **un coût** que votre assurance ne sera pas dans l'obligation de prendre en charge.

Après un sinistre, la bonne solution est de **contacter, en premier lieu, votre assurance** qui vous donnera la marche à suivre. Si vous n'êtes pas d'accord avec ses propositions, il sera toujours temps de consulter des spécialistes en droit.

3. Subvention « amélioration de l'habitat » :

- Avant d'entreprendre vos travaux, adressez-vous au : **CAL-PACT de l'Avesnois**, 12 rue de la croix – BP 119 – 59600 Maubeuge – Tél. 0327697052.

- Travaux subventionnables : menuiseries, couverture, chauffage, sanitaire, électricité, assainissement, travaux concernant la mobilité réduite (douche adaptée, monte escalier, ...).

- Munissez-vous de vos **avis d'imposition** 2005 et 2006.

4. Levée du courrier :

- Après une rencontre avec le directeur de la poste de Le Quesnoy (responsable des bureaux de Bousies, Landrecies, ...), il a été décidé que le courrier déposé dans la **boîte de la mairie** serait obligatoirement relevé à **15 heures** et transporté aussitôt à Bousies pour être acheminé vers le centre de tri le jour même.

- En 2008, une autre solution pourrait, éventuellement, être mise en place.

5. Le défibrillateur :

Il n'a pas encore servi (tant mieux). Il est accroché à la façade de l'habitation de Mr Kazziba. Son usage est **complètement automatique** et vous disposez de **quelques minutes** pour porter secours à une personne qui vient de faire une **crise cardiaque** (de 3 à 5 mn). Vous trouverez des explications supplémentaires dans le bulletin précédent.

6. Présence de rats :

Comme chaque année, à la même époque, ces nuisibles se rapprochent des habitations pour trouver **leur nourriture**. Ils adorent se réfugier sous les tas de bois, à proximité des poulaillers, près des silos de maïs, dans les meules de paille ou de foin. Il est du **devoir de chacun** de les éliminer le **plus rapidement possible** par la pose d'appâts empoisonnés vendus dans les magasins agricoles ou de bricolage. La mairie fournit, en petite quantité, des sachets de blé traité, en cas de besoin.

A L'ECOLE DE FOREST



Maintenir et développer l'Ecole communale de Forest : telle est l'ambition du Maire et du Conseil Municipal.

La cantine, créée pour maintenir les élèves dont les parents travaillent, a permis d'ouvrir une 3e classe.

Cette année, en plus des dotations habituelles que la commune attribue pour l'achat de fournitures, une aide exceptionnelle de 1000 Euros par classe a été votée

pour renouveler du matériel scolaire et des collections de livres.

La commune prend en charge le transport pour la piscine et les billets d'entrée.

A Noël, chaque élève reçoit un cadeau et des friandises. Courant janvier, le Comité offre un spectacle de qualité. A Pâques, c'est la course aux œufs en chocolat.

En quittant le CM2, chaque futur collégien prend possession de son



dictionnaire.

Les membres du Comité de Parents, maintenant regroupés en association, entreprennent des actions dont les bénéficiaires profiteront à tous les élèves.

Les enfants de Forest participent activement à la vie de notre commune.

Le Comité d'Animation Culturelle

Président : SANIEZ Maurice, **Vice-président** : DUBOIS Denis, **Secrétaire** : VINCENT Marie Louise, **Secrétaire-adjoint** : WANECQUE Jean-Michel, **Trésorier** : KLUR Didier, **Trésorier-adjoint** : FONTAINE Didier.
Membres : MARIN Jean Maurice, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, BLOTTEAU René, VANESSE Patrice, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, OBLED Marie-Hélène, MERCIER Jocelyne, MOREAU Martine, CATILLON Dominique, BROXER Georges, BARRE Patrice, RAVERDY René, SERET Hélène.

Calendrier prévisionnel des fêtes en 2008

- Dimanche 6 janvier** 11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux.
Diaporama des photos prises cette année.
Toute la population est invitée.
- Dimanche 27 avril** Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.
- Jeudi 08 mai** Commémoration de l'Armistice de 1945 avec les communes de Croix et de Bousies.
- Samedi 21 juin** 16^e Brocante enfants (emplacements gratuits).
- Dimanche 22 juin** Ducasse : attractions foraines.
- Dimanche 13 juillet** Barbecue dansant.
- Lundi 14 juillet** Jeux traditionnels - Tombola gratuite.
- Dimanche 14 septembre** 25^e Brocante.
- Mardi 11 novembre** Commémoration de l'Armistice de 1918.
- Dimanche 16 novembre** 20^e repas amical avec les Aînés.
- Fin décembre** Fête de Noël à l'école:
- jouets (ou livres) offerts par le CCAS.
- friandises offertes par la Commune.
- spectacle proposé par le Comité.

Deux voyages sont prévus mais les dates et les destinations ne sont pas fixées.

Destinations possibles : parc de jeux, match de football au stade de France, visite du salon de l'agriculture, voyage à la mer, ... Le Comité et le CCAS organiseront ces voyages et mettront une participation financière.



ETAT CIVIL 2007

Décès : (*) = ancien(ne) habitant(e) de Forest

LEGRAND LALOU Suzanne	79 ans	le 29 01 2007
CAUWET André (*)	86 ans	le 29 03 2007
AZAMBRE PONCY Raymonde	82 ans	le 30 03 2007
DEPREZ Jean-François (*)	47 ans	le 20 05 2007
VANESSE BRUYERE Jeannine	69 ans	le 27 09 2007
BUCHARD Angèle	78 ans	le 26 10 2007

Naissances :

LESAGE Kenzo	le 19 01 2007
MONIER Léa	le 08 03 2007
LEGRIS Axelle	le 07 04 2007
ROOMS Louane	le 10 06 2007
DEFINANCE Romain	le 03 08 2007
BRUYELLE Tony	le 25 09 2007
CROQUET Thomas	le 29 09 2007
LEBRUN Lucas	le 04 10 2007

Mariages :

NIAMA MOUKOUMBI Arsène et GROCHLA Stéphanie	le 20 01 2007
MARCAILLE Fabien et OBLED Sandrine	le 30 06 2007
CRAPET Joël et LEGRAND Marjorie	le 07 07 2007
ELIAS Thibault et PRUVOT Sophie	le 18 08 2007
DEBUT Jérôme et GUFFROY Angélique	le 01 09 2007

Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire. Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 250 exemplaires.



ILS ONT PARTICIPÉ À LA VIE DE LA COMMUNE



On fait le tour de la Brocante.



On découvre le vieux Boulogne !



Pendant la cérémonie des vœux.



Des jeunes stagiaires volontaires !



Le Comité de Parents au travail !



Dans les rues de Boulogne.



D. Fontaine vient de recevoir la médaille du travail.



Pendant la cantine.